

## CHARTE DE TÉLÉMÉDECINE

Le déploiement de la télémédecine a pour objectif de permettre aux patients d'obtenir une prise en charge adaptée à leurs besoins (notamment dans les zones d'enclavement sanitaire) grâce à l'intervention d'un médecin généraliste ou spécialiste « à distance », par téléconsultation, en garantissant la confidentialité et la sécurisation des données échangées.

A ce titre, elle constitue un véritable outil complémentaire de l'organisation et de l'accès aux soins.

L'association médicale **ESA (Espoir Santé Afrique)** s'engage à mettre à la disposition du **télé expert** toutes les données relatives à son activité et au service médical rendu, notamment dans la prise en charge des maladies chroniques.

L'**objectif stratégique** est d'optimiser l'accueil, l'orientation et la prise en charge des personnes en zone d'enclavement sanitaire, en facilitant le partage sécurisé des informations médicales.

L'entretien de téléconsultation vient en « complément » (et non en « remplacement ») des entretiens en présentiel entre l'intervenant et le bénéficiaire.

En signant la charte suivante, le médecin s'engage, au regard de sa pratique, à respecter le code de déontologie médicale.

Le télé expert, à ce stade du projet, intervient à titre exclusivement « **bénévole** ».

A terme, une évolution vers un télépaiement des expertises pourrait être envisagé, en fonction des avancées et du développement du projet.

En respectant la charte, les responsables de la plateforme d'hébergement s'engagent également à garantir et à mettre en œuvre toutes les modalités qui permettent de s'assurer que le télé expert respecte les engagements qu'il a pris.

### OBJECTIFS

#### OBJECTIF GÉNÉRAL

Mieux organiser le parcours des patients susceptibles de présenter une pathologie chronique accessible à la télémédecine sur le territoire (incluant les liens villes - établissements de santé)

#### OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Améliorer l'efficacité et l'utilisation des différents outils de télémédecine (Electrocardiogramme, Echographe, Dermatoscopes...) par les équipes de soins primaires en ambulatoire

#### OBJECTIF OPÉRATIONNELS

- Repérer les situations nécessitant le recours à la téléexpertise et maîtriser les modalités de la transmission de données à distance
- Promouvoir une meilleure interconnaissance des acteurs : faciliter la connaissance réciproque via des temps de formation communs, faciliter les échanges grâce aux échanges sécurisés de téléexpertise et créer un annuaire partagé entre tous les professionnels.

La présente convention est établie pour un an.  
Elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf opposition de l'une des parties.

« Pour une santé solitaire, merci de votre engagement »

